

HOMMAGE À JACQUES VLÉMINCKX
MAISON DES KINÉSITHÉRAPEUTES
22 JUIN 2022

Monsieur le président, cher Sébastien,
Madame, messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, messieurs les conseillers fédéraux,
Madame, messieurs les sages,
Mesdames, messieurs les collaborateurs de la Maison des kinésithérapeutes,
Mesdames, monsieur les présidentes et collaborateurs de la MACSF,
Chers amis,
Très chère Colette,

Après deux années de crise sanitaire, nous voilà enfin réunis à la Maison des Kinésithérapeutes pour inaugurer la plaque commémorative dédiée à Jacques VLÉMINCKX !

Jacques est décédé le 23 mars 2019 à l'âge de 88 ans. Lui rendre aujourd'hui hommage, c'est tout d'abord remonter dans le temps : Jacques a été en effet un pionnier de la kinésithérapie. Diplômé en 1952, 6 années après la promulgation de la loi qui a unifié les professions de masseur et de gymnaste médical sous l'appellation de masseur-kinésithérapeute, Jacques a très vite constaté que le carcan d'auxiliaire imposé à la kinésithérapie n'était pas adapté à une profession qu'il imaginait se développer, avec ses spécificités, au service de la population, en complémentarité et en coordination avec la médecine. Jacques, après une formation à la polyclinique des Bleuets à Paris, adhère ainsi à la Société française de psycho-prophylaxie, puis crée un cercle d'études sur l'accouchement sans douleur.

Jacques VLÉMINCKX perçoit aussi rapidement que, pour faire connaître la kinésithérapie et la promouvoir, il faut l'organiser. C'est ainsi que Jacques fut l'un des pères fondateurs de la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs, qui a été créée il y a bientôt 60 ans, en 1963, par la fusion de la Fédération des Kinésithérapeutes de France et de la Communauté de Jacques, avec la Fédération des Indépendants. Par la suite, Jacques VLÉMINCKX marquera fortement de son empreinte la FFMKR, qu'il a présidée 16 années, de 1978 à 1994.

Mais honorer la mémoire de Jacques VLÉMINCKX, ce n'est pas seulement évoquer le passé, c'est aussi parler d'avenir, de l'avenir de la kinésithérapie et de la Fédération. Car, si Jacques a été un précurseur, nous sommes ses héritiers. Voilà pourquoi je souhaite vous faire partager en quelques mots ce que Jacques, mon prédécesseur et mon mentor, m'a appris et qui reste de circonstance.

Premier enseignement d'importance : La FFMKR est un syndicat gestionnaire qui, comme d'autres et mieux que d'autres, doit se battre sans relâche pour défendre les intérêts immédiats des kinésithérapeutes ; et notamment, dans le cadre des délicats rapports avec l'assurance maladie, pour obtenir une revalorisation régulière des honoraires conventionnés (par deux fois, sous la présidence de Jacques, la Fédération ira même jusqu'à instituer un tarif syndical...).

Mais plus encore, pour Jacques VLÉMINCKX, la FFMKR est aussi un syndicat visionnaire, dont l'ambition est de faire de la kinésithérapie une profession médicale à compétences définies, à l'image de ce qu'ont obtenu tour à tour les chirurgiens-dentistes puis les sage-femmes. Car seule, la reconnaissance dans les textes juridiques de la responsabilité professionnelle des kinésithérapeutes permettra une juste estimation de leur rôle et de leur expertise.

La prospective est par conséquent dans les gènes de la politique fédérale. Elle doit nous permettre de décider où nous voulons aller, et de garder le cap, même si la route est longue et s'il nous faut parfois louvoyer entre les écueils.

De cette façon, dès 1980, en congrès, Jacques VLÉMINCKX demandait à Jacques BARROT de laisser les kinésithérapeutes déterminer eux-mêmes la quantité nécessaire de leurs actes.

Après deux décennies d'actions syndicales, le rapport d'Anne-Marie BROCAS commandé par Martine AUBRY préconisera enfin la suppression de la prescription médicale qualitative et quantitative, l'instauration du bilan diagnostic kinésithérapique, outil d'échanges avec le patient sur des principes de transparence, et la reconnaissance d'un droit de prescription propre aux kinésithérapeutes.

Et il faudra deux décennies supplémentaires pour que la loi de financement de la sécurité sociale 2022 reconnaisse l'accès direct en kinésithérapie, nouvelle étape dans la ligne de l'évolution que Jacques appelait de ses vœux.

Citons aussi l'Ordre des kinésithérapeutes, revendiqué dès l'origine de la Fédération, et définitivement institué après moult péripéties 40 ans plus tard par la loi du 9 août 2004. Pour Jacques, qui a longtemps donné des cours de législation et de déontologie à l'IFMK de Berck, l'Ordre était constitutif de l'indépendance de la kinésithérapie.

Je pourrais encore évoquer la réforme de la formation initiale de 2015, avec l'intégration universitaire, le grade master et le développement de la recherche dans le cadre d'une section « sciences de la rééducation et de la réadaptation » au sein du Collège National des Universités. Toutes ces briques sont les éléments d'un même projet, porté très tôt par Jacques VLÉMINCKX : Donner à la kinésithérapie le statut de profession médicale en accès direct avec des compétences fondées sur une formation et une expertise professionnelle répondant en toute sécurité aux besoins des patients comme de la santé publique.

Deuxième enseignement : La FFMKR, syndicat revendicatif, doit se garder du chant des sirènes. Si scander des réclamations et diffuser des pétitions peut être utile pour galvaniser les énergies des kinésithérapeutes, ces seules manifestations ne suffiront, ni à obtenir l'amélioration de leurs conditions d'exercice, ni à provoquer l'évolution des textes et du cadre juridique nécessaire à la reconnaissance de la juste place de la kinésithérapie dans le concert des professions de santé. Pour résister à l'utopie comme à la démagogie, la Fédération doit appuyer ses demandes sur des argumentaires construits à partir de l'expérience des praticiens de terrain, démontrant aux pouvoirs publics leur intérêt général. Bâtir des dossiers solides est une force de la Fédération héritée de Jacques VLÉMINCKX.

Jeune conseiller fédéral, secrétaire délégué au sport, je me souviens ainsi qu'à la veille du congrès de la Guadeloupe en 1991, Jacques VLÉMINCKX et Jean BOUDOT (dont le nom est lui aussi associé à la Maison des Kinésithérapeutes) m'ont proposé de postuler au secrétariat général en charge de la retraite.

Comme je m'étonnais de ce choix, Jacques m'a dit sans ambages « *Il faut que tu t'entraînes à construire des dossiers* ». J'ai donc établi des documents pour préciser nos requêtes et rédigé des fiches afin de rendre plus compréhensibles aux kinésithérapeutes les méandres de la CARPIMKO, de la répartition et des régimes par capitalisation, réalisant par la suite le sens de cette initiation...

Deux années plus tard, alors que j'avais été élu secrétaire général en charge de la sécurité sociale, Jacques VLÉMINCKX m'a fait progresser dans l'art de la négociation, dont la réussite passe souvent par le compromis mais jamais par la compromission.

Et c'est au terme de l'élaboration complexe de la convention de 1993, qui comprenait une revalorisation tarifaire et la création d'un fonds pour la formation continue, mais aussi des quotas ou plafonds d'efficience, que j'ai reçu de Jacques un troisième enseignement : Bien que la FFMKR soit assise sur la démocratie représentative des présidents de syndicats réunis en congrès, lorsqu'un accord négocié impose une modification des modalités d'exercice qui fait débat, et même si nous sommes persuadés d'avoir agi au mieux des intérêts de la profession, notre responsabilité d'élus est de nous en remettre à l'arbitrage direct des kinésithérapeutes.

C'est ainsi qu'un référendum des adhérents de la FFMKR a été organisé et a légitimé, avec 56 % de voix favorables, la signature de cette convention. La Fédération aura par la suite d'autres occasions de consulter directement les syndiqués sur nos relations tumultueuses avec l'assurance maladie.

Je pourrais poursuivre avec d'autres sujets comme les relations internationales (Jacques a présidé la Confédération Européenne de la Thérapie Physique) ou l'inter professionnalité (Jacques a été vice-président du Centre National des Professions de Santé), qui doivent permettre à chacun de tirer profit des expériences et de mutualiser les énergies. Car, Jacques VLÉMINCKX en était convaincu, les différentes professions de santé doivent se définir par une vision commune tout en préservant leur propre identité.

Dans cette même perspective de solidarité et de complémentarité, Jacques a exercé de nombreuses années les mandats d'administrateur de la Mutuelle d'Assurance du Corps Sanitaire Français et du Sou Médical. J'ai ainsi le souvenir de Jacques et de notre confrère et ami le chirurgien-dentiste Philippe ÉVEILLEAU (qui, retenu en province, regrette de ne pouvoir se joindre à nous pour cet hommage) quittant prestement les réunions du CNPS pour rejoindre les conseils de la MACSF.

Mais Jacques n'aurait pas apprécié un éloge dithyrambique. Pour plus d'informations, je vous invite donc à lire ou à relire « l'histoire de la kinésithérapie et de la FFMKR » présentée lors des Assises nationales, en octobre 2020.

Les trois enseignements essentiels de Jacques VLÉMINCKX, une conception prospective et exigeante de la profession maintenue malgré les embûches, des revendications adossées sur des argumentaires solides et une démocratie syndicale représentative mais parfois aussi directe, constituent l'éthique fédérale, son ADN.

Quoiqu'accaparés par la défense quotidienne des kinésithérapeutes, nous ne pouvons perdre de vue cette triade, au risque de confondre la FFMKR avec un simple syndicat corporatiste comme il en existe tant.

Car la singularité de la Fédération et sa force c'est son histoire, enrichie d'une réflexion collégiale qui se poursuit tout au long du temps. Nous savons d'où nous venons et nous savons où nous allons. Cette doctrine, nous en sommes les dépositaires, et il nous appartient de la transmettre de génération en génération.

Bien que je n'aime pas exposer ma vie privée, et même si Jacques VLÉMINCKX était lui aussi pudique, je voudrais à présent conclure ce témoignage en vous faisant part de sentiments plus personnels. Car Jacques, mon maître, était également devenu au fil des ans un ami très proche. C'est ainsi qu'avec Gérard COLNAT, autre ami et pilier de la FFMKR, hélas disparu en pleine pandémie le 16 avril 2021, et auquel je tiens à rendre aussi un hommage appuyé, nous avons été les témoins de mariage de Jacques et de Colette, ici présente.

Jacques, sous une apparence sévère qui en effrayait plus d'un, cachait, je vous l'assure, une grande bienveillance, un cœur en or et un sens développé de l'humour. D'autres que moi, aujourd'hui présents pour cet hommage, peuvent en témoigner. Tout comme les collaborateurs de la Maison des Kinésithérapeutes, qui connaissent l'attachement qu'il leur portait.

Jacques VLÉMINCKX, président d'honneur de la FFMKR, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre du Mérite, a été tour à tour un pionnier, un visionnaire et un sage. Et jusqu'à ses derniers jours, il a gardé un œil attentif sur l'évolution de la kinésithérapie et sur la Fédération, sa famille professionnelle. C'est pourquoi, évoquer sa mémoire, ce n'est pas regarder dans le rétroviseur mais c'est se projeter dans l'avenir.

Pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance de connaître Jacques VLÉMINCKX, cette cérémonie m'aura permis de rappeler ses valeurs et son enseignement, qui restent extraordinairement d'actualité.

Merci à Sébastien et aux membres du Bureau de lui rendre aujourd'hui cet hommage particulièrement mérité. Merci à vous qui poursuivez son œuvre. Il vous revient l'honneur de la parachever. Que son esprit continue à vous guider, comme ce fut le cas début juin, lors des 20èmes Assises nationales d'Arles et du 59ème congrès de la FFMKR.

Jacques, ton message posthume était : « *Ne me pleurez pas, je reste avec vous.* »
Cher Jacques, bien venu chez toi !

François MAIGNIEN